

Le 6 avril 2016

[Traduction]

Mesures législatives

M. Fitch : Toujours autour de l'idée de se montrer humble dans la réussite, je voudrais faire écho aux propos de mon collègue de Fredericton-York et souligner humblement le fait d'avoir réussi, d'une manière transpartisane et impartiale, à amener le premier ministre à écouter les gens et à renvoyer les projets de loi 26 et 27 au Comité de modification des lois. C'est la deuxième fois que la volonté collective des gens force le premier ministre à changer d'avis.

Bien sûr, nous nous souvenons tous de la ponction des actifs des personnes âgées. C'était pendant une campagne électorale. Les gens disaient qu'ils n'aimaient pas la mesure, et le premier ministre a été contraint ou s'est fait dire ou a décidé de l'annuler. Je me demande si le premier ministre poursuivra dans la même veine en écoutant les gens, toutes allégeances confondues, et en tenant compte du rôle qu'ils jouent dans l'élaboration de politiques dans la province. Le premier ministre demeurera-t-il à l'écoute et renverra-t-il le projet de loi 24 au Comité de modification des lois?

L'hon. M. Gallant : Je remercie le député d'en face de la question.

[Original]

Tout d'abord, je veux faire savoir aux gens du Nouveau-Brunswick ainsi qu'au chef de l'opposition et à toute son équipe que nous sommes ici pour avoir un dialogue. Nous sommes ici pour discuter des priorités des gens du Nouveau-Brunswick et des façons de les faire aller de l'avant. Nous sommes ici pour écouter les idées, les suggestions et même les préoccupations des gens du Nouveau-Brunswick.

Nous sommes très fiers d'avoir pu faire en sorte qu'il y aura plus de discussion concernant le projet loi qu'a mentionné tout à l'heure le chef de l'opposition.

[Traduction]

Nous pensons qu'il est bon que la *Loi sur les enquêtes* soit renvoyée au Comité de modification des lois. Il s'agira d'un cadre qui favorisera la discussion et qui offrira aux experts, aux parties prenantes et à d'autres une excellente occasion de donner leur avis sur ce que nous devrions faire au sujet du projet de loi. Comme je l'ai dit très clairement hier, nous sommes plus que disposés à apporter certains des changements. Nous voulons avoir une approche qui permettra de créer un consensus. Si le projet de loi ne correspond pas à ce que les gens pensent que nous devrions faire, nous l'abandonnerons. C'est aussi simple que cela.



Le président : Le temps est écoulé.

M. Fitch : Si nous sommes arrivés là où nous en sommes, c'est parce que la consultation n'a pas été faite correctement. Hier, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a admis que la consultation s'était résumée en partie en un simple appel téléphonique et en un message laissé sur un répondeur.

Nous savons que les pompiers et les policiers ont des préoccupations concernant les dispositions sur l'arbitrage exécutoire. Nous savons maintenant que même l'industrie commence à se prononcer. Nous recevons des courriels de gens de l'industrie qui nous disent qu'ils sont préoccupés. Dans l'ensemble, les parties syndicale et patronale ont fait preuve de bonne volonté au cours des dernières années. Même le gouvernement actuel a conclu un certain nombre de contrats sans que la mesure législative concernant l'arbitrage exécutoire soit instaurée.

Encore une fois, ma suggestion pour le premier ministre serait d'écouter les gens, d'écouter les gens de l'opposition et d'écouter les parties prenantes. Même s'il traitait séparément la partie du projet de loi omnibus relative à l'arbitrage exécutoire, cela constituerait un pas en avant. Le premier ministre acceptera-t-il aujourd'hui, à la période des questions, de le faire?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, je veux dire que nous avons discuté de la *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes* à maintes reprises. Je suis très fier du travail qu'ont accompli les ministres chargés de la révision stratégique des programmes, soit le ministre des Finances et le ministre de la Santé, ainsi que la députée de Baie-de-Miramichi—Neguac, pour faire en sorte que soit tenue une consultation exhaustive partout dans la province. Nous avons échangé des idées, nous avons écouté les suggestions et nous avons eu de bonnes discussions avec les gens du Nouveau-Brunswick à propos de ce qui devait faire partie de la révision stratégique des programmes. Alors, il y a eu une consultation très exhaustive.

En ce qui concerne l'arbitrage, sur lequel met l'accent le chef de l'opposition, nous sommes en train de mener des consultations avec des intervenants. En effet, hier, il y a eu plusieurs réunions avec ces derniers pour voir si nous pouvons travailler ensemble à ce dossier. Nous allons certainement continuer à les consulter et nous indiquerons ensuite à la Chambre ce qu'il en a résulté et ce que nous allons faire.

[Traduction]

M. Fitch : Je suis sûr que le premier ministre se souviendra que la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pris la parole à la Chambre et dans la rotonde et a dit : Nous pouvons nous rencontrer, mais rien ne changera. Ces propos ont été consignés au hansard, cités par les médias et diffusés à la télévision. Voilà notre préoccupation. Il est facile



de prendre la parole à la Chambre et de dire que nous continuerons à tenir des consultations, mais il faut en fait entamer un processus, pas seulement manifester un intérêt de pure forme à l'égard des pompiers, des policiers et de l'industrie, laquelle se prononce maintenant sur la très, très importante mesure législative.

Si le projet de loi 24 ou au moins la partie sur l'arbitrage exécutoire étaient renvoyés au Comité de modification des lois, un processus s'amorcerait certainement, et nous saurions que toutes les parties prenantes auraient la possibilité de se prononcer sur la question au lieu de ne recevoir, à titre de consultation, qu'un simple message vocal. Le premier ministre acceptera-t-il aujourd'hui de renvoyer le projet de loi au comité? Renverra-t-il le projet de loi 24 ou au moins la partie sur l'arbitrage exécutoire au Comité de modification des lois avant que la Chambre ne s'ajourne?

L'hon. M. Gallant : Il est important de veiller à la tenue d'un bon débat et d'une bonne discussion sur toute loi ou politique présentée par le gouvernement. Nous en sommes conscients. Nous l'avons dit à maintes reprises. En tant que parlementaires, nous n'avons pas toutes les réponses. Nous devons écouter les autres partis politiques. Nous devons écouter les gens du Nouveau-Brunswick. Nous devons écouter les parties prenantes et les experts, et c'est ce que nous faisons.

Le député d'en face peut vouloir marquer des points politiques et s'attribuer le mérite du renvoi du projet de loi au Comité de modification des lois, mais je pense qu'il s'agit simplement de la façon dont la démocratie devrait fonctionner. Il peut s'en attribuer le mérite s'il le veut, mais nous croyons qu'il est important de faire participer à la conversation divers partis, diverses parties prenantes et des experts. Le fait de renvoyer la *Loi sur les enquêtes* au Comité de modification des lois... Nous pensons qu'il s'agira-là d'un cadre très propice.

Nous menons encore une fois des consultations. Nous devons dire que nous avons effectivement parlé à de nombreuses parties prenantes. Nous leur parlons encore des changements relatifs à l'arbitrage. Nous venons d'annoncer la création d'un comité non partisan sur les changements climatiques ; nous consultons donc tous les partis et travaillons avec eux.

M. Fitch : J'ai aimé la chronique de Roger Ouellette aujourd'hui dans *L'Acadie Nouvelle*. Je suis sûr que le premier ministre l'a vue. S'il ne l'a pas vue, elle était juste à côté de l'article traitant de la possibilité que le gouvernement laisse tomber les changements touchant la vérificatrice générale. Il y était question du fait que le premier ministre mette la clé sous le paillason et fuie la période des questions.

Encore une fois, je veux simplement demander ici, aujourd'hui, si le premier ministre continue de s'attendre à ce que la Chambre s'ajourne à la fin de la semaine et s'il s'attend à mettre la clé sous le paillason. Selon le calendrier que nous a donné le leader parlementaire, il s'écoulera un mois avant que la Chambre ne reprenne ses travaux le 17 mai. Encore une fois, cela ne nous



donne pas l'occasion de poser les questions qu'il faut et d'obtenir des résultats en travaillant avec les gens et les parties prenantes.

Encore une fois, avant que le premier ministre ne mette la clé sous le paillason, aura-t-il un plan pour renvoyer le projet de loi 24 au Comité de modification des lois?

L'hon. M. Gallant : J'aimerais encore apporter des éclaircissements. Nous avons eu d'excellentes discussions concernant la *Loi sur les enquêtes*. Nous avons très clairement indiqué qu'il ne s'agissait pas d'une priorité pour le gouvernement. Nous prenons la mesure parce que nous avons vu de nombreux gouvernements, pendant des années — presque 11 ans —, consulter des parties prenantes ainsi que la vérificatrice générale. Cela a été fait sous le gouvernement précédent.

Nous avons présenté le projet de loi. S'il y a encore des préoccupations ou si des gens ont des questions, cela ne pose aucun problème. Nous renverrons le projet de loi au Comité de modification des lois. Nous pensons que ce sera une excellente occasion de veiller à ce que tout le monde soit entendu. Les gens peuvent participer, et nous pouvons rechercher un consensus.

En ce qui concerne les changements relatifs à l'arbitrage, comme je l'ai dit, nous avons eu d'excellentes réunions hier. J'ai pris part à quelques-unes d'entre elles pour voir s'il y avait une voie à suivre. Nous informerons certainement le député d'en face dès que nous saurons si tel est le cas.

Quant aux changements climatiques, nous pensons que la question est non partisane. Il s'agit de l'un des plus grands défis qui se posent aux humains et à la planète. Nous voulons travailler de manière non partisane ; nous sommes donc très heureux du comité qui sera créé...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Tabac

M. Northrup : La semaine dernière, j'ai un peu pris au dépourvu le ministre de la Sécurité publique en lui posant de simples questions sur la police de la cigarette. Le ministre a bien lu les notes pour sa déclaration, mais aucune réponse à ma question n'y figurait. Je suis sûr qu'il a de nouvelles notes maintenant, alors essayons d'obtenir la réponse à la question de la semaine dernière.

Voici ce que j'aimerais savoir : Les postes ont-ils tous été attribués par le truchement d'un concours ouvert et transparent? Des personnes ont-elles été engagées de toute autre manière? Je parle bien sûr des promesses non tenues faites dans la plateforme libérale de 2014, qui préconise l'adoption de la mesure suivante : « Mettre fin à la pratique d'embauche sans concours pour des postes permanents au sein de la fonction publique. » Des personnes ont-elles été engagées de toute autre manière dans l'escouade de la cigarette au budget de 1 million de dollars?



L'hon. M. Horsman : Je suis content que le député d'en face continue d'insister sur la question, car j'ai ainsi l'occasion de prendre la parole à la Chambre et de remercier le personnel du ministère de la Sécurité publique et les gens d'un bout à l'autre de la province des efforts qu'ils déploient pour assurer la sécurité dans notre province.

Je ne sais pas si le député d'en face comprend ce que des unités du genre sont censées accomplir, soit entraver le commerce du tabac de contrebande. La situation soulève des enjeux de sécurité publique et ne génère pas de recettes dans nos coffres. Il s'agit aussi d'une question de santé publique. Les gens qui produisent du tabac de contrebande n'ont aucune norme à respecter en ce qui a trait au contenu du produit.

Nous voulons assurer la sécurité de notre population dans la province et nous continuerons d'agir ainsi. Leur sécurité a toujours été notre priorité absolue. Il s'agit de créer des emplois et d'assainir nos finances ainsi que d'assurer la sécurité de la population de notre province. Je ne sais pas pourquoi il serait question d'être pris au dépourvu, mais nous sommes très fiers, de ce côté-ci de la Chambre, du fait que l'unité du tabac commencera son travail très bientôt. Merci.

M. Northrup : Je suis très fier des gens qui travaillent au ministère de la Sécurité publique. Durant l'année où j'y étais, j'étais très fier d'être ministre de la Sécurité publique. Les membres du personnel font un travail remarquable et, lorsqu'on leur pose une question, ils y répondent. Encore une fois, voici ce que je veux dire. Je vais demander au ministre de feuilleter ses notes, simplement pour qu'il vérifie s'il n'a pas les renseignements demandés.

La question est simple. Je ne demande que ceci : Le ministre nous dira-t-il combien de membres de l'escouade de la cigarette au budget de 1 million de dollars ont été nommés à leur poste sans processus de recrutement ouvert, transparent et concurrentiel? Chaque membre de l'unité a-t-il été engagé de la bonne façon, ou la question touche-t-elle seulement le chef de l'escouade? Nous parcourons peut-être la liste des membres, un nom à la fois, en commençant par le haut. Si le ministre dit que la politique était ouverte et transparente, parcourons la liste des membres en commençant par le haut de la liste et en terminant par le bas. Le chef de l'escouade policière au budget de 1 million de dollars a-t-il été engagé...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Horsman : Quand j'écoute le député d'en face, je ne suis pas sûr, compte tenu de ses paroles et de ses contradictions, s'il est fier du travail qu'il peut avoir accompli. Il ne s'agit pas d'une escouade policière au budget de 1 million de dollars. Il s'agit d'une unité de lutte contre le tabac de contrebande qui permettra de générer... L'unité combattra la contrebande de produits du tabac qui passent par notre province.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



L'hon. M. Horsman : Il s'agit d'une question d'intérêt public. Il s'agit d'une question de santé publique. Les personnes qui ont été engagées...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Horsman : Comme je l'ai déjà dit, l'escouade compte neuf membres. Nous avons fait appel aux personnes du milieu policier de notre province qui allaient peut-être prendre leur retraite ou étaient sur le point de la prendre et qui s'intéresseraient à un travail du genre. Voilà trois personnes. Nous avons muté deux personnes du ministère de la Sécurité publique. Le député d'en face a dit qu'il était fier du travail réalisé au ministère de la Sécurité publique et des membres du personnel. Nous avons recruté deux de ces personnes. Nous nous sommes aussi adressés à la Atlantic Police Academy, où nous avons recruté des personnes qui n'avaient pas trouvé d'emploi dans un service de police. Nous les avons recrutées. Nous avons demandé à la Atlantic Police Academy de mettre à notre disposition les meilleurs agents, et voilà ce que nous avons fait.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Northrup : J'y arrive. Si je pose assez de questions, j'obtiendrai peut-être une réponse complète au lieu de 45 % ou 50 % de la réponse. Pour la sixième fois, les membres de l'escouade au budget de 1 million de dollars ont-ils été engagés par le truchement d'un processus de recrutement ouvert et transparent dans la province?

La question est claire et simple. Vous pouvez lire la plateforme de 2014, laquelle indique que l'actuel gouvernement libéral engagerait les fonctionnaires conformément à une politique ouverte et transparente. Le ministre peut-il confirmer qu'aucun représentant d'une Première Nation n'a été engagé pour faire partie de l'escouade au budget de 1 million de dollars, que ce soit par la voie d'un processus ouvert ou d'une nomination? Le ministre dirait-il à la Chambre si l'un des bureaux de l'escouade policière au budget de 1 million de dollars sera situé dans une collectivité des Premières Nations? Merci.

L'hon. M. Horsman : Encore une fois, je suis très fier du fait que l'unité commencera son travail au début de la semaine prochaine. Les membres travaillent très fort depuis deux ou trois semaines. Ils s'entraînent et veillent à connaître les lois et à savoir ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire.

Les membres sont tous des agents de la paix. Ils seront formés en tant qu'agents de la paix. L'unité compte neuf membres. Ces derniers se rendront aux endroits dans la province où l'on se livre à la contrebande de tabac et feront leur travail. Je crois qu'ils feront un excellent travail. Les gens en poste sont bien formés. Ils ont tous de l'expérience dans les services de police. Trois d'entre eux prennent leur retraite ; ils apportent donc à l'unité de lutte une mine de renseignements et une vaste expertise.



Je suis très fier du fait que les gens en question accompliront un tel travail pour notre province. Cela permettra de réduire les problèmes de santé publique. Cela permettra de faire en sorte que le commerce du tabac dans notre province, licite ou illicite, rapporte des taxes à notre province. Voilà qui est très important pour nous. Je suis très fier de l'unité et je souhaite la meilleure des chances et beaucoup de succès à ses membres.

Foyers de soins

M. Steeves : Le traitement des personnes dans les foyers de soins continue de se détériorer sous le gouvernement Gallant. La dernière attaque vise la propreté. Le gouvernement Gallant prévoit réduire les ratios en matière de soins. Il a réduit le budget alimentaire. Maintenant, le gouvernement Gallant réduit de 17 % le budget consacré aux produits de nettoyage. La ministre peut-elle expliquer l'objectif de notre gouvernement? Peut-elle dire à la Chambre ce que nous devons penser lorsque nous constatons les réductions s'appliquant aux aliments, aux soins et à la propreté qui touchent les gens dans les foyers de soins?

L'hon. M^{me} Rogers : Pour répondre au député d'en face, j'aimerais apporter une précision. Tout d'abord, nos budgets de cette année pour les foyers de soins sont les mêmes que ceux de l'année dernière. Le budget alimentaire n'a pas changé, contrairement à ce que j'ai entendu plusieurs fois, à maintes reprises, de la part des gens d'en face.

Les foyers de soins fournissent continuellement des soins aux personnes les plus vulnérables de notre société, ce qui est de première importance pour nous. Nous faisons d'excellents progrès en ce sens. Nous travaillons très étroitement avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et la direction des foyers de soins, et nous avons aussi pris l'initiative récemment d'établir un conseil sur le vieillissement pour travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes au sein des collectivités. Nous n'apportons aucun changement qui touche les pensionnaires des foyers de soins sans d'abord consulter l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Steeves : Pour un gouvernement chez qui la perspective semble occuper les pensées, le point de vue à cet égard semble un peu étrange. Nous avons une population vieillissante — le tsunami gris, comme il est appelé —, dont je fais bien sûr partie, mais pas vous, Monsieur le président. Félicitations. Nous savons que le Nouveau-Brunswick pourrait en fait s'établir en tant que centre d'excellence national en matière de questions liées aux personnes âgées. Nous devons avoir une bonne réputation pour aller de l'avant quant à cette idée. Or, que fait le gouvernement Gallant? Il réduit les soins. Je crois que le point de vue est différent en ce qui a trait aux réductions qui touchent le budget alimentaire et, maintenant, la propreté dans nos foyers de soins.



La ministre peut-elle expliquer pourquoi son gouvernement apporte de tels changements épouvantables à la politique sur les foyers de soins? L'argent est-il la seule motivation, ou y a-t-il une autre raison ou un objectif quelconque qui m'échappe?

L'hon. M^{me} Rogers : Je suis très indignée par de telles accusations selon lesquelles la politique qui touche les pensionnaires de nos foyers de soins aurait changé. La politique n'a pas changé.

En fait, je suis aussi très indignée, comme devraient l'être un grand nombre de nos personnes âgées, par le fait que le député d'en face parle d'un tsunami gris. Tout d'abord, un tsunami est imprévisible. Le vieillissement de la population est très prévisible. Il est prévu depuis un très grand nombre d'années. Un tsunami est aussi très destructeur. Le fait que nous vivons plus longtemps est positif. Ce n'est pas mauvais. J'ajouterais qu'il est très irrespectueux d'employer des termes péjoratifs à l'égard de nos personnes âgées. Nous avons beaucoup de respect pour les personnes âgées et les gens dans les foyers de soins.

M. Steeves : Le terme « tsunami » était peut-être inapproprié, et je retire certainement mes propos. Je vais retirer le terme « tsunami gris ».

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Steeves : Par contre, je ne vais pas retirer l'idée que le gouvernement actuel s'en prend aux personnes âgées lorsque la ministre utilise, pendant l'étude des prévisions budgétaires, des termes comme « objectifs prévus » en parlant des questions liées à la dotation en personnel et lorsque le gouvernement réduit de 17 % le budget consacré aux produits de nettoyage. Le budget alimentaire a été réduit de 2 %. Des objectifs ont été prévus en matière de dotation en personnel. Toutes les réductions causent un effet cumulatif. Pour qu'un gouvernement dise qu'il respecte les personnes âgées et qu'il respecte la volonté des personnes âgées et la bonne volonté...

Oui, nous savons depuis longtemps que le problème se profile à l'horizon. Que fait le gouvernement pour aider les personnes âgées? Je ne vois pas beaucoup de mesures pour les aider. Je suis témoin de beaucoup de mesures qui aideront à détruire les personnes âgées et à leur nuire, mais je ne vois pas beaucoup de mesures qui aideront les personnes âgées mêmes. La ministre voudra-t-elle bien reconsidérer les décisions quant à la réduction budgétaire qui touche même les produits de nettoyage? Reconsidérera-t-elle les objectifs prévus en matière de dotation en personnel?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Rogers : Encore une fois, il est vraiment malheureux que le député d'en face travaille à susciter la crainte chez les pensionnaires, les personnes âgées et leur famille. C'est la dernière chose que nous voulons.



Je tiens à préciser ceci de nouveau. Le budget actuel ne prévoyait aucune réduction au chapitre de l'alimentation — aucune. Je vais toutefois dire que, l'année d'avant, l'Association des foyers de soins, avec qui nous travaillons en très étroite collaboration, a évoqué la possibilité de réduire de 2 % à 4 % le coût des aliments si nous choissions simplement de participer à un nouveau programme d'achat en vrac, ce qu'elle a fait. Le programme a permis de réduire de 2 % les coûts, mais cela a eu lieu l'année d'avant. Le budget alimentaire n'a jamais été réduit.

J'aimerais aborder une autre question, soit le ratio de personnel. Nous avons dit à maintes reprises qu'aucun changement ne serait apporté au personnel sans recherches ni preuves à l'appui.

Systeme de transport collectif

M. Coon : Le budget fédéral présenté récemment prévoit des fonds pour soutenir le transport en commun au Nouveau-Brunswick, ce qui est une excellente nouvelle. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, et je suis sûr que les villes de la province ont hâte de comprendre comment elles peuvent utiliser le tout pour améliorer leur système de transport en commun. Un problème se pose toutefois quant à la formule d'affectation des fonds à l'échelle du Canada, qui ne tient compte que de l'achalandage et non des besoins.

Nos systèmes de transport en commun au Nouveau-Brunswick ne sont pas aussi bien développés que dans d'autres provinces, de sorte que notre part du financement est vraiment insuffisante pour la tâche à accomplir. La Nouvelle-Écosse, par exemple, recevra plus de 32 millions de dollars à investir dans son système de transport en commun, tandis que le Nouveau-Brunswick recevra 8,7 millions de dollars. Il s'agit d'un bon point de départ, mais c'est insuffisant.

Le ministre des Transports et de l'Infrastructure rencontrera-t-il son homologue fédéral pour demander qu'il reconnaisse le caractère injuste de la formule de financement et l'ajuste en fonction de notre besoin d'améliorer le transport en commun au Nouveau-Brunswick?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Cela me fait plaisir de me lever à la Chambre ce matin pour répondre à la question du député du troisième parti. Je veux le rassurer et lui dire que j'ai déjà eu des discussions avec le ministre Sohi, qui est responsable du Programme Infrastructures Canada. Nous avons aussi soulevé la question lorsque nous avons eu la rencontre des ministres responsables des transports et de l'infrastructure, en février, à Ottawa. Parmi nos demandes, au Nouveau-Brunswick, il y a certainement celle d'avoir plus de flexibilité en ce qui a trait aux investissements dans les différentes infrastructures du gouvernement fédéral, en partenariat avec les provinces et les municipalités.

Le premier ministre Gallant a lui aussi dit à plusieurs reprises que nous voulions davantage de flexibilité. Je veux assurer le député de l'opposition que nous avons eu cette discussion et



qu'une chose est certaine : Lorsqu'il s'agit d'un programme national, cela devient beaucoup plus complexe, car il renferme tous les éléments flexibles que chacune des provinces ou même des collectivités voudraient obtenir. Cependant, nous avons déjà eu la discussion et nous sommes en train d'aborder la situation.

[Traduction]

M. Coon : Le premier ministre Trudeau et son gouvernement ont choisi d'investir massivement dans le transport en commun, car ils en comprennent l'importance pour l'économie et pour notre société. Les investissements dans le transport en commun permettent de créer de bons emplois, des emplois verts, tout en assurant une mobilité aux personnes qui sont désavantagées au chapitre du transport et en offrant des solutions de rechange à la conduite automobile. Les gens qui peuvent se déplacer plus facilement, que ce soit de leur domicile à leur lieu de travail, à l'épicerie ou à l'hôpital, constituent une population plus forte et en meilleure santé. Compte tenu de tout cela, le ministre pourrait-il nous dire comment il entend dépenser les fonds que recevra le Nouveau-Brunswick pour le transport en commun?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Pour revenir à la question du chef du Parti vert, je veux l'assurer que c'est un enjeu qui nous intéresse beaucoup, étant donné que nous voulons maximiser les investissements en matière d'infrastructures par le gouvernement fédéral, en partenariat avec la province et les différentes collectivités ici, au Nouveau-Brunswick.

Je veux aussi souligner le fait que, avant sa carrière en politique, le ministre fédéral Sohi était non seulement un élu municipal, mais aussi un chauffeur d'autobus municipal. Par conséquent, il connaît très bien le domaine du transport en commun, et c'est certainement un secteur qu'il favorise fortement. Il voudrait même voir davantage d'investissements en matière de technologie afin d'établir un service de transport en commun beaucoup plus efficace et innovateur.

Alors, ce dialogue se continue, et nous sommes à la table et à l'écoute pour discuter du dossier. Lorsque j'aurai plus de détails, cela me fera plaisir de les partager avec vous.

[Traduction]

M. Coon : Je suis sûr que les maires des villes du Nouveau-Brunswick ont hâte de savoir à quel soutien ils peuvent s'attendre pour leur système de transport en commun. Je sais que les villes dotées d'un système de transport en commun — y compris Fredericton, dans ma propre circonscription — et les parlementaires y représentant les électeurs et électrices entendent de leur part qu'ils souhaitent avoir un système de transport en commun amélioré et plus pratique. Je pose la question suivante au ministre des Transports et de l'Infrastructure : Quand compte-t-il organiser une réunion des maires des villes pour discuter de la répartition des fonds en question?



L'hon. M. Melanson : Je rencontre régulièrement les différentes associations municipales. Des conversations sont en cours sur de nombreux dossiers différents. Naturellement, l'infrastructure est une question importante pour les municipalités et pour nous. Nous voyons le niveau d'investissement qui sera réalisé à l'échelle nationale, et il va sans dire que nous travaillons très fort pour obtenir, auprès du gouvernement fédéral, le maximum pour notre province. Les municipalités bénéficieront, bien sûr, des investissements en question.

Le transport en commun est certainement à l'esprit des maires de diverses municipalités, mais ils demandent aussi des fonds pour d'autres infrastructures. Je sais que les municipalités veulent de bonnes infrastructures en matière d'eau potable et de loisirs. Nous discutons de toute l'ampleur des besoins des municipalités et nous essayons certainement de trouver un moyen de financer le tout, en travaillant en partenariat.

Impôt foncier

M. Fairgrieve : Au Nouveau-Brunswick, nous avons hâte au printemps, sauf en ce qui concerne l'arrivée des factures d'impôt foncier. L'année dernière, au Nouveau-Brunswick, un nombre record de résidents et de propriétaires-occupants ont interjeté appel de leur évaluation foncière. Cette année, il semble que la tendance se poursuit. Ma question s'adresse au ministre responsable de Services Nouveau-Brunswick. Pourrait-il nous dire comment les gens du Nouveau-Brunswick réagissent à leurs factures actuelles d'impôt foncier?

L'hon. M. Melanson : Comme le député le sait très bien et l'a dit, nous en sommes au temps de l'année où les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent leur évaluation foncière. En tant que gouvernement, nous voulons être très, très justes quant à la façon dont les évaluations sont faites. Les recettes fiscales générées par le truchement de l'impôt foncier sont aussi perçues dans une proportion très raisonnable, cela va de soi. Le député devrait très bien savoir que les évaluations sont fondées sur la valeur marchande. Une formule a été établie. Elle est très compliquée, mais elle est basée sur la valeur marchande. Voilà comment les évaluations sont faites.

Nous rappelons au député que le gouvernement précédent avait proposé un plan visant le gel de l'impôt foncier pour les personnes âgées. Manifestement, ce plan ne s'est jamais concrétisé. Nous comprenons tout à fait qu'il est difficile d'assurer que la façon dont les évaluations sont réalisées ne donne pas lieu à la montée en flèche des évaluations, mais celles-ci sont fondées sur la valeur marchande. La formule est employée depuis de nombreuses années.

M. Fairgrieve : Parlons de la valeur marchande. L'Association des agents immobiliers du Nouveau-Brunswick a décrit le marché de l'habitation du Nouveau-Brunswick comme étant en stagnation. Un nombre croissant de biens fonciers se vendent à un prix inférieur non seulement à la valeur marchande, mais aussi à la valeur de l'évaluation, surtout en dehors de nos trois plus grandes zones urbaines. Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour remédier au déséquilibre dans les évaluations et pour rajuster le processus afin que les évaluations au Nouveau-



Brunswick reflètent la valeur marchande avec plus d'exactitude, en particulier dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick?

[Original]

L'hon. M. Doherty : Je remercie le député de Carleton de sa question.

[Traduction]

Comme vous le savez, Services Nouveau-Brunswick évalue tous les ans quelque 465 000 propriétés, l'évaluation étant fondée sur la valeur marchande au 1^{er} janvier de l'année visée. Les gens reçoivent leur évaluation foncière du ministère des Finances. Ils disposent de 30 jours pour interjeter appel au moyen du formulaire au bas de leur évaluation foncière. S'ils sont insatisfaits de la décision rendue, ils disposent de 21 jours supplémentaires pour en interjeter appel auprès du directeur exécutif des Services d'évaluation foncière.

L'année dernière, par exemple, sur les 465 000 propriétés évaluées, environ 6 000 évaluations ont fait l'objet d'un appel. Sur les 6 000 qui ont fait l'objet d'un appel lors de la première étape, quelque 200 décisions ont ensuite fait l'objet d'un appel auprès du directeur exécutif des Services d'évaluation foncière.

M. Fairgrieve : Je remercie le député des renseignements donnés. Ces renseignements figurent au verso de toutes les factures d'impôt foncier.

Dans le contexte de notre économie en déclin, la plupart des gens du Nouveau-Brunswick sont touchés le plus durement par le truchement de leur bien le plus important, c'est-à-dire leur domicile. La baisse de la valeur des propriétés est maintenant une tendance dans la province. Le ministre peut-il expliquer les propositions que lui ou son ministère feront aux gouvernements locaux afin que les villes, les villages et les districts de services locaux puissent composer avec une diminution du financement, laquelle résulte des impôts fonciers moins élevés?

L'hon. M. Doherty : Bien entendu, à Services Nouveau-Brunswick, notre objectif est d'être justes et transparents. Par conséquent, nous améliorons nos méthodes d'évaluation, en fait, grâce aux nouvelles technologies et à un nouveau logiciel d'imagerie aérienne appelé Pictometry. Beaucoup d'évaluations seront faites d'une nouvelle façon, soit par satellite. Cela permettra d'éviter les fluctuations constatées dans les évaluations produites. En même temps, la valeur d'évaluation sera fixée avec beaucoup plus de justesse, de sorte que les municipalités, dans la détermination de leur assiette fiscale, connaîtront la somme exacte d'argent dont elles disposeront.

Je suis aussi très satisfait du processus d'appel. Le processus d'appel a très, très bien fonctionné. J'encourage toute personne qui a des questions à profiter pleinement du processus d'appel qu'offre notre gouvernement.

Le président : Le temps consacré aux questions orales est écoulé.

